



Acte n° 2022C126

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Carole BONTEMPS-HESIN (pouvoir à Marcel BABAD), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN.

OBJET : FINANCES - Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2022 - Décision modificative n°2

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2022 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 166 456,80 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 3 966 456,80 €

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- De prévoir le paiement des intérêts d'un emprunt de 3 800 000€ contracté pour l'acquisition d'un bâtiment de logistique dans la ZA de Reyrieux (parcelle AC416) pour un montant de 22 800€ (estimation du taux fixe de 1,80% sur 4 mois) sur le compte 66111 « intérêts des emprunts réglés à échéance », cette écriture est équilibrée par la diminution de plusieurs comptes (66112 « ICNE », 665228 « Entretien et réparation sur Bâtiments », 614 « Charges locatives ») pour un montant global de 22 800€.
- De neutraliser les amortissements réalisés à tort depuis 2015 sur le bâtiment « ferme de la Bergerie/Noyerie » à Civrieux. Ce bâtiment acquis en 2015 a été amorti pendant 6 ans alors qu'il a été imputé sur le compte 2115-90112, compte qui ne s'amortit pas dans la

nomenclature M14. Cela nécessite une écriture de régularisation entre les sections de fonctionnement et d'investissement en utilisant les virements entre sections.

- L'écriture est la suivante : en recettes, provisionner le compte 7811-01 chap 042 « reprise sur amortissements » pour 166 456,80€ et en dépenses, provisionner le virement à la section d'investissement au compte 023-01 d'un montant de 166 456,80€.

En investissement :

- On retrouve l'écriture de neutralisation des amortissements en provisionnant le virement de la section de fonctionnement au compte 021-01 et le compte de dépenses 28132-01 chapitre 040 amortissement des immeubles pour un montant de 166 456,80€.
- Modification de l'imputation de l'achat du bâtiment de logistique dans la ZA de Reyrieux (parcelle AC416) par une provision au compte 2131-90112 « immeuble de rapport » de 3 800 000€ et une diminution de compte 2115-9112 « terrains bâtis » pour le même montant. Cela permettra d'enregistrer les amortissements.
- Enregistrement de la vente du bâtiment de logistique dans la ZA de Reyrieux (parcelle AC416) et du remboursement de l'emprunt in fine, par une provision au compte 1641-01 « emprunts en euros » pour 3 800 000€ et au compte 024-01 « produit des cessions des immobilisations pour le même montant ».

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/09/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 du Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2022 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		66	66111	01	Intérêts des emprunts réglés à échéance	22 800,00		Intérêts d'un emprunt de 3,8M€ pour l'acquisition d'un bâtiment de logistique situé dans la zone Industrielle de Reyrieux (taux prévisionnel 1,80% sur 4 mois)
D		66	66112	01	ICNE	-15 000,00		Equilibre budgétaire
D		011	615228	90204	Entretien et réparation sur Bâtiments Société Générale	-1 000,00		
D		011	615228	90201	Entretien et réparation sur Bâtiments Bâtiment Duquelne	-800,00		
D		011	614	90204	Charges locatives	-1 000,00		
D		022	022	01	Dépenses imprévues	-5 000,00		
R		042	7811	01	Reprise sur amortissement des Immobilisations corporelles et incorporelles		166 456,80	Neutralisation des amortissements sur le bâtiment de la ferme de la Bergerie vendu en 2022 (6 ans sur 20 ans)
D		023	023	01	Virement à la section d'investissement	166 456,80		Equilibre budgétaire
					TOTAL	166 456,80	166 456,80	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
R		021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		166 456,80	Equilibre budgétaire
D		040	28132	01	Amortissement - Immeuble de rapport	166 456,80		Neutralisation des amortissements sur le bâtiment de la ferme de la Bergerie vendu en 2022 (6 ans sur 20 ans)
D		21	2115	90112	Terrains Bâti	-3 800 000,00		Achat du bâtiment logistique situé dans la zone de Reyrieux (réf cadastrales AC416) :
D		21	2132	90112	Immeuble de rapport	3 800 000,00		modification d'imputation pour amortissement
D		16	1641	01	Emprunt en euros	3 800 000,00		Vente du bâtiment logistique situé dans la Zone de Reyrieux (réf cadastrale AC416 et remboursement de l'emprunt in fine
R		024	024	01	Produit des cessions des immobilisations		3 800 000,00	
TOTAL						3 966 456,80	3 966 456,80	

A Trévoux, le 15/09/2022

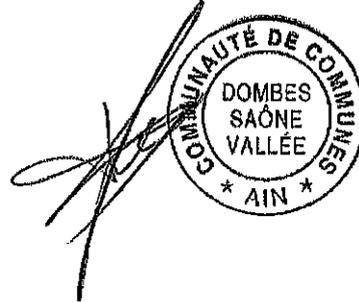
La Secrétaire de Séance,
 Brigitte KLEIN

Affichage sous format électronique :

21 SEP. 2022



Le Président,
 Marc PECHOUX



Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20220915-2022C126-DE
Reçu le 21/09/2022